



PREPARATION DE VOTRE DOSSIER FAUTE INEXCUSABLE

Pièces en copie à apporter et à classer dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent) :

- Contrat(s) de travail et avenant(s)
- Tous les courriers échangés (envoyés et reçus) - ne pas oublier de joindre les enveloppes des recommandés reçus et les deux récépissés des recommandés envoyés
- Tous les mails et textos échangés
- Bulletins de paie des 12 derniers mois (en cas d'arrêt de travail joindre également les 12 derniers mois avant l'arrêt)
- Certificat médical initial : Délivré par le médecin, ce document atteste des blessures subies et de leur gravité.
- Constat de l'accident : Rapport détaillé de l'accident de travail, incluant la date, l'heure, le lieu, les circonstances de l'accident et les éventuels témoins.
- Déclaration d'accident du travail : Formulaire CERFA n° 14463*03, rempli par l'employeur, déclarant l'accident auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).
- Attestation de prise en charge par la CPAM : Confirmation que l'accident a été reconnu comme accident de travail.
- Documents médicaux : Tous les rapports médicaux, ordonnances, résultats d'examens et certificats médicaux de prolongation d'arrêt de travail.
- Éléments de preuve de la faute inexcusable : Tout document prouvant que l'employeur avait ou aurait dû avoir conscience du danger auquel le salarié était exposé et qu'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour l'en protéger (ex : rapports d'audit, courriers d'avertissement, témoignages, etc.).
- Éventuels témoignages : Déclarations écrites des collègues ou autres témoins de l'accident ou des conditions de travail dangereuses.
- Arrêt(s) de travail
- Avis de paiement des indemnités journalières (CPAM)

Joignez un mémo récapitulatif des événements qui se sont déroulés au sein de l'entreprise.